

Appel a manifestation d'intérêt

RESTAURANT

ET BAR

Occupation et exploitation du restaurant au rez-de-chaussée de la Maison de la Danse à un usage de bar restauration, et du bar au 1^{er} étage affecté à un usage de café, bar et petite restauration.

A-OBJET

Occupation et exploitation du restaurant de la Maison de la Danse à un usage de bar restauration, et du bar du 1^{er} affecté à un usage de café, bar et petite restauration.

B-CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Lieu : 8 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon,

Espaces concernés : le restaurant de la Maison de la Danse, et le bar du 1^{er} étage

Période d'exploitation : toute l'année en lien avec la programmation artistique et culturelle du site, hors fermeture estivale 4 semaines.

Public cible : tout public

C-DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de 2 ans.

Elle pourra être renouvelée tacitement 1 fois pour une nouvelle durée de 2 ans, soit une durée totale maximale de 4 ans.

D-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier est composé :

- 1- Du Règlement de la Consultation (RC),
- 2- Du Projet de convention d'occupation et d'exploitation du restaurant de la Maison de la Danse à un usage de bar restauration, et du bar du 1^{er} affecté à un usage de café, bar et petite restauration et de ses annexes, le plan du site,
- 3- D'un cadre de Mémoire Justificatif de l'Offre (MJO).

E-CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

- La valeur technique : 50 %
- Le prix : 30 %
- Le développement durable : 20 %

F-VISITE CONSEILLÉE

La visite des locaux est conseillée dans les conditions prévues dans le Règlement de la Consultation (RC).

G-DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaires devra être adressée à l'adresse suivante :

s.iacconi@maisondeladanse.com

H-MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est à demander directement à l'adresse suivante : s.iacconi@maisondeladanse.com

I-MODALITÉS DE DÉPÔT DES PLIS

Les candidats devront faire parvenir leur offre dans une enveloppe fermée par courrier postal recommandé avec accusé de réception.

Celle-ci portera les mentions suivantes :

**OCCUPATION ET EXPLOITATION DU RESTAURANT
ET DU BAR DU 1^{ER} DE LA MAISON DE LA DANSE**

NE PAS OUVRIR

MAISON DE LA DANSE
8 AVENUE JEAN MERMOZ
69008 LYON

LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS EST FIXÉE AU 2 JUIN 2023 À 12H.